

BIENVENUE DANS LES DUINBOSSSEN de DE HAAN



Les «Duinbossen» (Bois dunaires) de De Haan constituent un des joyaux verts du littoral. La zone consiste de trois parties et s'étend sur 152 hectares. De l'ouest vers l'est, on y trouve les «Duinbossen» de Klemskerke, Vlissegem et Wenduine. Les réserves naturelles «De Zandpanne» et «De Kijkuit», toutes deux gérées par «Natuurpunt», s'y raccordent. Ainsi s'est formée une grande zone variée de dunes comprenant des boisements, broussailles, fourrés et prairies dunaires. Le centre ville de De Haan coupe cet ensemble en deux parties.

HISTOIRE

Les dunes et les «Duinbossen» appartiennent aux dites dunes jeunes qui ont été formées après l'onzième siècle suite à d'importants déplacements de sables sur la plage sous les effets du vent.

La zone de transition assez nette de hautes dunes en polders, également appelée bord dunaire intérieur, a déjà été plantée d'ormes à la fin du 18ème - début du 19ème siècle. Les plantations devaient empêcher que les riches terres agricoles situées dans les polders disparaîtraient sous les sables dunaires emportés par les vents.

Les premières vraies plantations boisées entre Wenduine et Bredene datent de 1838. A l'époque, on utilisait principalement des pins sylvestres et des arbres feuillus qui étaient gérés comme bois de coupe. Suite à une combinaison de mauvais entretien, de l'opposition des fermiers locaux qui y faisaient paître leur bétail et de vol de bois, ces plantations ont été quasiment décimées. En 1880, une deuxième tentative a été entreprise. A cette occasion, c'étaient principalement des arbres feuillus qui ont été plantés. Cette fois, c'étaient la Première Guerre mondiale et la grande sécheresse de 1921 qui ont tout gâché. En 1922, la gestion des dunes appartenant à l'état a été confiée à l'administration des Eaux et Forêts de l'époque. De nouveaux boisements ont été effectués, au début principalement avec des pins noirs, plus tard également avec des peupliers blancs, des érables, des peupliers, des saules et d'autres espèces.



VALEURS NATURELLES

Les «Duinbossen» de De Haan ne comprennent pas uniquement des boisements, des espaces ouverts de sable et des espaces couverts d'oyats, les dunes couvertes de mousse et les prairies dunaires ornent également cette zone. On y trouve des espèces de plantes et d'animaux très exceptionnels qui s'adaptent au climat et sol particuliers des zones dunaires. L'orchis bouc, la syntrichia ruralis et le criquet marginé n'en sont que quelques exemples.

Un aspect remarquable sont les dômes de nidification (fourmilières) de la fourmi rousse protégée, une espèce vivant en bord des bois qui est unique dans une grande partie des environs. Les fourmis rouges éliminent les cadavres d'animaux et chassent entre autres les chenilles.



la fourmi rousse

Dans la transition des espaces ouverts vers les boisements, l'on retrouve les broussailles dunaires typiques. Bien que l'argousier est l'espèce la plus apparente, d'autres espèces de broussailles sont également présentes : l'aubépine, le fusain et le saule rampant. Cette broussaille est importante pour des oiseaux tels que la tourterelle des bois, le rossignol et la bouscarle de Cetti.

La présence d'un bois au littoral est assez unique. A cause de leur valeur particulière, deux parties des «Duinbossen» de De Haan ont été désignées comme réserve forestière. La réserve forestière a été nommée «Jan De Schuyter», d'après un ancien cantonnier forestier de la Flandre-Occidentale.



L'orchis bouc



le rossignol

GESTION

Les «Duinbossen» ont récemment obtenu une véritable cure de rajeunissement. Des arbres exotiques ont été abattus, des espèces endogènes ont été plantées, des nouvelles mares ont été creusées, des blocs de pâturage ont été aménagés ...

L'Agence de la Nature et des Forêts s'efforce à créer des bois riches en structures et plus naturels comprenant beaucoup d'espaces ouverts. Ces endroits ouverts avec des dunes couvertes de mousses et des pâturages dunaires doivent être prioritairement maintenus en bon état selon la Directive européenne sur l'Habitat.

Afin de pouvoir bénéficier de ces zones, nombreux travaux ont été exécutés au profit des vacanciers. Il y a les écluses pour piétons et utilisateurs de chaises roulantes, ainsi que les portes de service et les poutres de passage pour chevaux créées en vue de guider les vacanciers. Outre le promeneur et le cavalier, le cycliste a également reçu sa place dans le bois. En concertation avec le club local du vélo tout terrain, un nouveau sentier pour vélo tout terrain a été aménagé.



PLUS D'INFORMATIONS

Agence de la Nature et des Forêts
Flandre-Occidentale
Jacob van Maerlantgebouw
Koning Albert I-laan 1/2 bus 74, 8200 Brugge (Sint-Michiels)
Tel. 050 24 77 40
wvl.anb@vlaanderen.be - www.natuurenbos.be

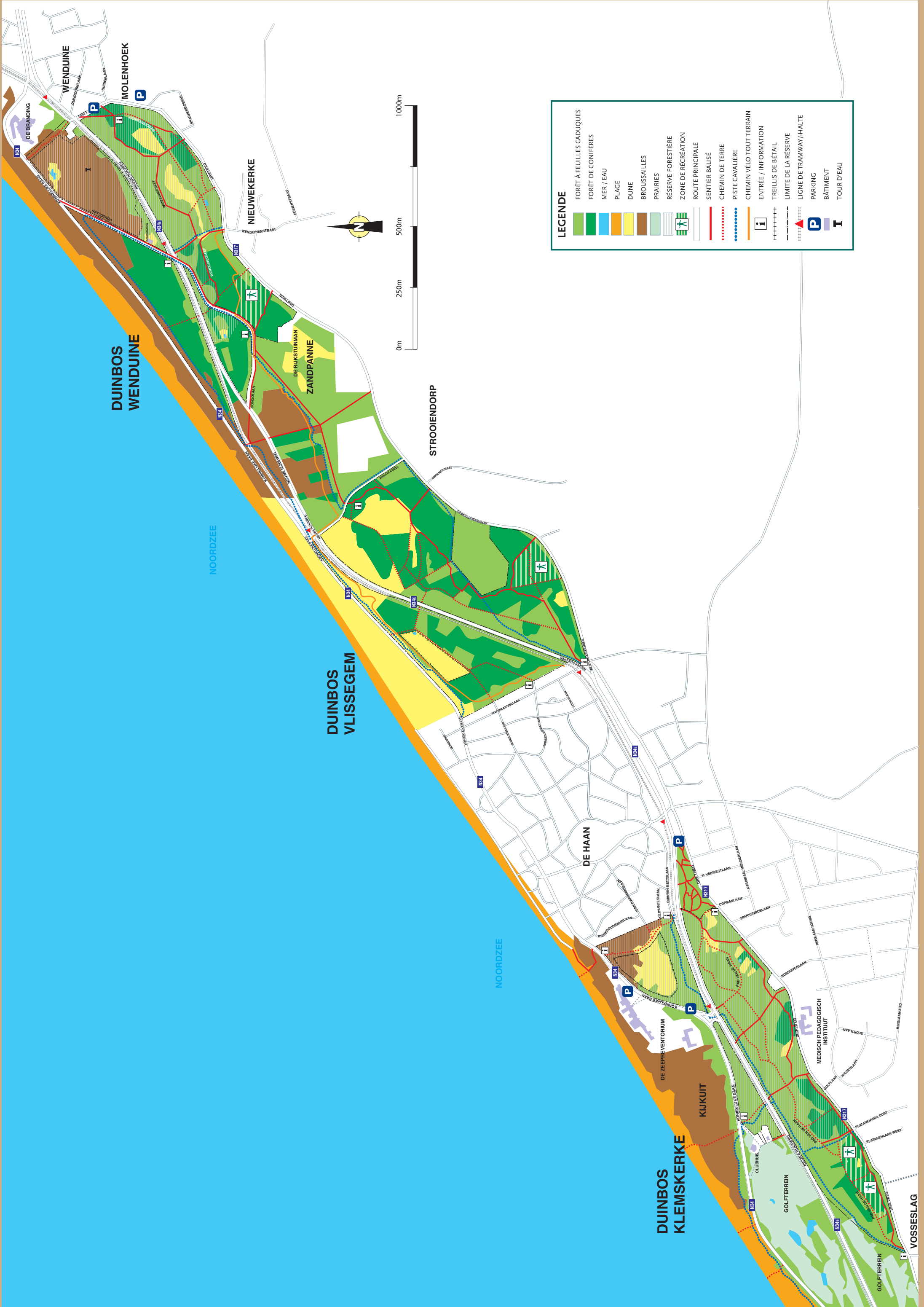


L'Argousier



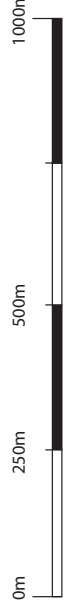
Edition: avril 2013
Lay-out: Patrick Van den Berghe
Photos: cover, horizon - Arnout Zwaenepoel ; la fourmi rousse - Juan Tetaert ; le rossignol - Vilda/Misjel Decler ; L'orchis bouc - Vilda/Rollin Verlinde ; L'Argousier - www.kuleuven-kulak.be ; tour - Marc Leten

Editeur responsable: Dirk Bogaert,
Agentschap voor Natuur en Bos Koning Albert II-laan 20 bus 8, 1000 Brussel



LEGENDE

- FORÊT À FEUILLES CADUQUES
- FORÊT DE CONIFÈRES
- MER / EAU
- PLAGE
- DUNE
- BROUSSAILLES
- PRAIRIES
- RÉSERVE FORESTIÈRE
- ZONE DE RÉCRÉATION
- ROUTE PRINCIPALE
- SENTIER BALISÉ
- CHEMIN DE TERRE
- PISTE CAVALIÈRE
- CHEMIN VELO TOUT TERRAIN
- ENTRÉE / INFORMATION
- TREILLIS DE BÉTAIL
- LIMITÉ DE LA RÉSERVE
- LIGNE DE TRAMWAY / HALTE
- PARKING
- BÂTIMENT
- TOUR D'EAU



**DUINBOS
WENDUINE**

**DUINBOS
VLISSEGEM**

**DUINBOS
KLEMSKERKE**

VOSSESLAG

NOORDZEE

NOORDZEE

WENDUINE

MOLENHOEK

NIEUWEKERKE

STROOIENDORP

DE HAAN

KLUJKUIT

MEDISCH PEDAGOGISCH
INSTITUUT

GOLFFERREIN

GOLFFERREIN

DE RIJKSTUINMAN
ZANDPANNE

CLUBHUIS

GOLFFERREIN

GOLFFERREIN

DE BRANDING

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN

DE RIJKSTUINMAN